

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 19 avril 2017 à 19 h. 30 à Glovelier

Présences des 37 communes représentées, à savoir :

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Delémont, Develier, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lugnez, Mervelier, Montfaucon, Le Noirmont, Porrentruy, Rocourt, Rossemaison, Saignelégier, Saulcy, Soyhières, Val-Terbi, Vendlincourt

Invités :
- M. le Ministre, Ch. Juillard et M. le délégué aux communes, Raphaël Schneider
- Mmes et MM. les intervenants : J. Cattin R. Fehlmann, Claude Hêche, Gérard Meyer, Jacques Gygax
- Association des fonctionnaires communaux
- AMDD, AMFM, SIDP
- Mmes et MM. les représentant(e)s de la presse : Jacques Chapatte et Audrey Fassnacht

Excuses des 20 communes, à savoir :

Les Bois, Boécourt, Bourrignon, Les Breuleux, Châtillon, La Chaux-des-Breuleux, Courchapoix, Courtételle, Dampfreux, Ederswil, Les Enfers, Lajoux, Mettembert, Movelier, Muriaux, Pleigne, Rebeuvelier, St-Brais, Soubey, Vellerat

1. **Procès-verbal du 23 novembre 2016**
2. **Nomination d'André Tschudi, maire du Bémont, au Comité AJC**
3. **Résolution en faveur du transfert de la Ville de Moutier dans le Canton du Jura**
4. **Concept d'accueil et de gestion des gens du voyage étrangers** M. le Ministre D. Eray
- **Décision**
5. **Projet JURAC – Dématérialisation des permis de construire** M. le Ministre D. Eray
6. **Présentation du projet d'adhésion du Canton du Jura à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC) – Consultation** M. Attinost, SDT
7. **Réseau des offices de poste – planification de la Poste** Représentants de la Poste
8. **Programme START pour la socialisation des allophones détenteurs d'un permis B, F et N** Jérémie Berberat, AJAM
9. **Finances 2016 – Budget 2017 – Rapport des vérificateurs**
10. **Divers.**

M. le Président, Joël Vallat, a le plaisir d'ouvrir la première assemblée AJC de l'année et souhaite la bienvenue aux représentants des communes.

Il salue également les invités : MM. les Ministres David Eray et Charles Juillard, le délégué aux communes, les différents intervenants et les représentants de la presse.

L'invitation ayant été envoyée dans les délais, les délibérations sont donc conformes et valables. L'ordre du jour est soumis à approbation.

Sont désignés scrutateurs : Daniel Egloff, Gérard Meyer et Francis Meyrat

Ordre du jour

1. Procès-verbal du 23 novembre 2016

Accepté avec remerciement à son auteure

2. Nomination d'André Tschudi, maire du Bémont, au Comité AJC

André Tschudi est né le 17 septembre 1963 à Delémont. Il y a suivi ses école primaire et secondaire, pour effectuer ensuite un apprentissage de dessinateur-géomètre à Saignelégier.

Ensuite, il a fréquenté l'école d'ingénieur à Yverdon dans la section Génie-rurale mensuration, pour s'établir ensuite aux Franches-Montagnes et y exercer sa profession.

André Tschudi est marié et père de 3 enfants. Avant d'être élu maire au Bémont, il a été conseiller communal.

André Tschudi est nommé au Comité AJC par acclamation.

3. Résolution en faveur du transfert de la Ville de Moutier dans le Canton du Jura

M. le Président Joël Vallat donne lecture de la Résolution ci-jointe à l'intention du Parlement jurassien devant traiter l'ensemble des propositions formulées par le Gouvernement, dans le projet de message à adresser aux citoyens de la cité prévôtoise avant la votation populaire du 18 juin 2017

La résolution est acceptée à l'unanimité ; la chanson de la Rauracienne est entonnée.

4. Concept d'accueil et de gestion des gens du voyage étrangers

M. le Ministre D. Eray commente la présentation ci-jointe.

Ouverture de la discussion

Philippe Membrez : Que se passe-t-il si le délai de 7 jours est dépassé. / DE : une partie de la caution pourrait être retenue. Si on a connu quelques convois ayant perduré, en général, les convois respectent la durée de stationnement. On peut également imaginer la possibilité d'une plate-forme sur internet pour la planification des arrivées et des départs.

- Décision

Le Comité propose également d'accepter le concept pour permettre au Département d'aller de l'avant dans ce dossier.

Au vote, le concept est accepté à l'unanimité.

5. Projet JURAC – Dématérialisation des permis de construire

M. le Ministre D. Eray et MM. Gobat Juillerat et Kaegi

Les différents intervenants du projet JURAC expliquent cette nouvelle application via le guichet virtuel ayant pour objectif de simplifier la démarche de demande de permis de construire.

Ouverture de la discussion :

Comment cela se passe-t-il pour les personnes n'étant pas équipées informatiquement ? / Dans ces cas-là, le requérant devra s'adresser à l'administration communale.

Est-ce que le logiciel détermine si c'est un petit ou grand permis ? En premier lieu, le requérant détermine la catégorie de permis mais si les champs remplis ne concordent pas avec les choix exprimés, le système l'indique.

François Minger : Les plans sont parfois effectués en grand format, comment fait-on pour les transmettre dans ce cas-là ? / En général, il faut effectuer une copie en PDF et si cela n'est pas possible, il faudra l'acheminer par poste.

André Tschudi : Peut-on effectuer un projet blanc ? / Oui

Philippe Burket : Pour les communes connectées, un suivi du dossier paraît aisé, qu'en est-il pour les communes ne consultant pas systématiquement la messagerie ? / Pour les communes moins connectées, elles seront informées par la boîte message du guichet virtuel.

Philippe Burket : Le droit d'accès au guichet est-il ouvert ou limité et faut-il avoir un accès Swiss ID ? / Le droit d'accès au guichet sera dévolu au responsable des permis de construire. Le requérant ayant un accès Swiss ID verra sa demande simplifiée. Pour le requérant n'en possédant pas, il devra remplir la demande, l'imprimer et la transmettre à l'administration communale.

En conclusion, M. le Ministre, David Eray, indique la nécessité de cet outil informatique pour les communes gérant les permis de construire. Un modèle de base fribourgeois est existant, on ne va pas réinventer la roue.

Pour le groupe de travail **JURAC**, les personnes suivantes ont été désignées par le Comité AJC et la proposition approuvée par l'assemblée, à savoir :

2 personnes au niveau politique :

Anne Roy, Conseillère municipale de Porrentruy

André Tschudi, nouveau membre du Comité AJC

2 personnes au niveau technique :

Claude Schlüchter, chef des permis de construire de Delémont et

Véronique Metafuni de Courgenay.

6. Présentation du projet d'adhésion du Canton du Jura à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC) – Consultation

Le projet d'adhésion du Jura à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC) a également été expliqué à l'assemblée. L'AIHC entend limiter les coûts de construction, ne pas décourager les investisseurs étrangers, diminuer les erreurs lors de demandes de permis, éviter une réglementation fédérale et sauvegarder au maximum la liberté cantonale.

Ouverture de la discussion

Michel Choffat : trouve la proposition intéressante , mais regrette l'aménagement des plans dans un délai de 8 ans, à l'évidence, il faut trouver une autre solution avec un délai plus long

André Tschudi : JURAC sera-t-il adapté ?

Gérard Métille : Comment solutionner plan spécial avec l'ancienne version avec un nouveau permis.

M. Attinost : Si le PAL n'est pas encore adapté, le projet se fera sur l'ancienne version. Il s'agit d'adhérer et ensuite transposer, tout est prévu pour faciliter au maximum.

Gérard Meyer : Si un nouveau PAL a été validé cette année, quel régime est applicable ?

M. Attinost : Si le nouveau PAL est adopté avant le nouveau régime, c'est l'ancien droit qui prévaut.

Gérard Métille : Les plans spéciaux devront-ils être revus ?

M. Attinost : S'ils contiennent des dispositions concernées, ils devront être révisés.

Michel Choffat : Pour rassurer les collègues, il faudrait faire un tableau de transposition.

M. Attinost : Les tableaux de conversion, ne concordent pas. Ce n'est pas adéquat, car cela ne peut pas être généralisé.

Gregory Pressacco encourage le Canton à soutenir financièrement les communes dans ce dossier.

7. Réseau des offices de poste – planification de la Poste

Représentants de la Poste : Thomas Baur /Jean-Marc Zürcher

Les représentants de la Poste commentent la présentation. Depuis 2000, on assiste à un changement de mentalité où les gens effectuent leurs paiements par le biais d'internet, les courriers électroniques ont parfois remplacé les courriers postaux. Ainsi depuis 2000, on a constaté une baisse 64 % pour les lettres, 46 % pour les colis et de 40 % pour les paiements.

Ouverture de la discussion

Jean-Claude Rossinelli : L'office de poste est un lieu social qui tend à disparaître, à cela s'ajoute une indemnisation accordée aux épiciers ne couvrant pas les frais de mise à disposition des locaux, de la charge de travail et de la présence 6 jours sur 7 sur toute l'année.

J.-M. Zürcher : Quand on travaille avec un partenaire, on se lie d'un contrat. Le partenaire offre ce service dans toute la Suisse. La Poste met en place le partenariat. L'indemnisation est identique pour toute la Suisse. L'épicier ou le partenaire peut travailler en synergie avec le commerce et le service postal. Dans les villages, il y a beaucoup de commerces qui ferment, l'agence postale peut être une bonne solution pour maintenir le commerce local.

Christophe Riat. On peut comprendre la stratégie de La Poste et l'évolution de la société. La stratégie de la Poste devrait tenir compte du rôle de service public qu'elle représente.

J.-M. Zürcher : Pour la Poste, l'agence postale est importante, avec ce mode de faire et les nouvelles tendances, elle remplit sa vocation de service public.

Michel Choffat : On peut raisonnablement imaginer que vous avez une vision pour l'entreprise de La Poste. Dans vos perspectives, est-ce que des régions défavorisées comme les nôtres pourraient bénéficier d'emplois avec le un siège d'un département dans notre région ?

J.-M. Zürcher : La Poste n'est pas une start-up pouvant travailler n'importe où grâce à l'informatique. Ce n'est pas envisageable.

Jacques Basseng est profondément déçu du service postal tel que proposé. La Poste désertifie nos régions. La Poste ne remplit plus son devoir vis-à-vis de la région périphérique. Laisser tomber des bureaux de poste et licencier des gens est désolant. La Poste ne remplit plus ses devoirs vis-à-vis de la population.

J.-M. Zürcher : Le but est d'éviter de licencier les employés. Elle joue son rôle. Un changement se fait avec la numérisation axé plus sur le service.

La loi sur la poste date de 2012, la poste va au-delà de ce service. On peut regretter l'évolution de la société. Le Conseil fédéral donne les directives de l'employeur social et La Poste y souscrit.

Francis Meyrat invite M. Brossin à s'inquiéter et à se poser des questions. Lors du démontage de l'office de poste Rossemaison, des accords avaient été pris, certains n'ont pas été respectés par La Poste, notamment au niveau de l'enseigne qui devait être démontée.

Jean-Pierre Gindrat a eu la chance d'être postier et maire. Au sujet de la fermeture des offices dans sa région, ça a été bien organisé sur la base de négociations.

David Eray : La Poste est un sujet sensible ; on a pu percevoir l'émotion. Certaines communes se sentent désemparées, Le Gouvernement a été le premier à demander à La Poste d'avoir une vision à terme. La Poste au travers des cantons a présenté des possibilités de différents scénarii. Le Département l'Environnement est à disposition des communes pour négocier auprès de La Poste.

Le maintien de la distribution à la Goulle a été requis auprès de La Poste.

8. Programme START pour la socialisation des allophones détenteurs d'un permis B, F et N

Jérémy Berberat, AJAM : Le programme START permet aux détenteurs d'un permis B, F et N un gain de temps pour l'intégration professionnelle et un apprentissage accéléré du français, avec à la clé, une intégration sociale rapide et efficace dès l'arrivée de la personne sur le sol jurassien, un entraînement au travail au niveau relationnel et comportemental, la connaissance du marché du travail avec son rythme, les horaires et le traitement des absences

M. Jérémy Berberat se tient à disposition des communes souhaitant s'informer sur ce programme.

9. Finances 2016 – Budget 2017 – Rapport des vérificateurs

Sabine Lachat présente les comptes 2016. Le total du bilan de l'actif et du passif au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 966'209,85. Le compte d'exploitation présente un excédent de produits lors du bouclage de CHF 1'071,05.

Parallèlement le budget 2017 est également présenté, bouclant avec un excédent de charges de CHF 91'137.20 dû au dossier de a RPT-JU.

Philippe Burket présente le rapport de l'organe de contrôle.

Au final, les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité avec décharge au Comité, tout comme le budget 2017.

10. Divers : Rien à signaler

La séance est levée à 21 h. 50

Saignelégier, le 19 mai 2017 / la secrétaire du jour : S. Lachat